



## **Invitation à l'assemblée des délégués de Pigeons de race Suisse à Martigny**

**Samedi, 14 juin 2014 à 14.00 heures, Salle Communale, Rue des Petits Epineys, Martigny**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture et salutations du Président
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal AD 2013 à MuttENZ
4. Rapport annuel du Président
5. Comptes annuels
  - a) Caisse Pigeons de race Suisse
  - b) Rapport des réviseurs et décharge
  - c) Fixation de la cotisation annuelle
  - d) Budget 2014
6. Mutations
7. Honorariat
  - a) 6, 15, 30, 40 et 50 expositions nationales
  - b) Grands prix de la Nationale et de l'Exposition des jeunes éleveurs
  - c) Nomination des membres d'honneur
8. Programme d'activité 2014 / 2015
9. Propositions
10. Attribution des expositions nationales 2016 et suivantes
11. Attribution de l'exposition suisse de jeunes pigeons 2016
12. Divers

La répartition des cartes de vote est réglée par l'art. 4.2. des statuts de Pigeons de race Suisse.  
Un délégué ne peut disposer de plus de 4 cartes, (art. 4.2.d des statuts).

Pour être valables les cartes de vote doivent porter le sceau de la société ou du club.